

CHAMPIONNAT DES CLUBS VETERANS 2021

-Règlement-

Article 1 :

En raison du nombre d'équipes inscrites (154), cette année le championnat des Clubs vétérans sera constitué de trois divisions.

TOUTES LES RENCONTRES DOIVENT SE DISPUTER DANS LE RESPECT DES REGLES SANITAIRES EN VIGUEUR.

Article 2 :

Les D1 ET D2 réuniront 48 équipes chacune réparties en 8 poules de 6 équipes soit 96 équipes.

La D3 réunira 58 équipes engagées réparties en 8 poules de 6 et 2 poules de 5 équipes.

Article 3 : En D1 et D2 les deux premiers de poule seront qualifiés pour les 8ème et 1/4 de finale.

En D3 les 10 premiers de poule ainsi que les 6 meilleurs deuxièmes iront aussi en 8ème et 1/4 de finale.

Les derniers de chaque poule de D1, D2 descendront en division inférieure la saison suivante, et les vainqueurs des 1/8 de Finale de D2 ET D3 accéderont à la division supérieure l'année suivante.

Article 4 :

Pour les phases finales (Huitièmes, Quarts, Demi Finale et finale) les équipes seront départagées, en cas d'égalité, en premier au Tir de Départage.

Si deux équipes d'un même club sont qualifiées pour les Demi-finale, elles se rencontreront obligatoirement à ce niveau de compétition.

Article 5 : Les clubs engageant plusieurs équipes sont soumis au dépôt de listes (Minimum 8 joueurs) avant le début de la compétition auprès Comité Départemental, 2 place Jean Jaurès, 34920 Le Crès.

Des joueurs pourront être rajoutés à condition de ne pas figurer sur une autre liste.

Article 6 :

En cas de forfait pour une rencontre une amende de 100€ sera appliquée l'équipe concernée. Au deuxième forfait l'amende sera portée à 400€ et le forfait général sera déclaré.

En cas de non participation à une phase finale le même montant que le forfait général (400€) sera appliqué à l'équipe concernée ainsi que d'éventuelles sanctions sportives.

Article 7 :

Les sommes recueillies par l'intermédiaire des inscriptions seront entièrement reversées par le CD34 pour les phases finales de la façon suivante :

Les repas des 1/2 finales et finales seront offerts aux joueurs (8 maximum par équipe dans les trois divisions).

Prise en charges des frais d'arbitrage (1/2 finale et finale) ainsi que des Trophées.

Le solde sera distribué aux 1/2 finalistes et finalistes de chaque division.

Article 8:

Les feuilles de matches sont à renvoyer le plus rapidement possible, au Référent de chaque division, voir liste sur le site du CD 34 :

D1 : Claude CAMP

D2 : Jack REYNAUD

D3 : Jean François BLAZQUEZ

Et impérativement par le club recevant les rencontres.

Le non respect de ce règlement, est susceptible d'entraîner de sanctions à l'encontre des contrevenants.

Merci de nous faire part au plus tôt, de votre candidature pour l'organisation, pour l'organisation des phases finales qui auront lieu les 7 et 8 Septembre au même endroit pour les 3 Divisions.

Le Comité de Pilotage.